Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-212201222-20260605-NM050626DEL07-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de délégués :
en exercice : 15
présents : 15
votants : 15

L'an deux mille vingt-six
le : cinq juin
le Conseil Municipal de la Commune de **LAURENAN**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier RIVALLAN,
Maire.

Date de convocation : 26/05/2026

OBJET :
ART DES CHOIX
TRAVAUX ACOUSTIQUE
RESTAURANT

PRESENTS : RIVALLAN Olivier, Maire, DANIEL Yoan, RIVALLAN Fabienne, ROCABOY Roland, LORAND Evelyne, Adjoints, CAILLIBOTTE Danièle, BARBE Gildas, BARBE Valérie, DALMASSE David, SOUVRE Marie-Pascale, CHEVALIER Gaëtan, MOISAN Solène, MACE Anthony, LEMEE Mickaël, RISSEL Aurélie.

N° 2026-05/06-n° 07

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : LORAND Evelyne

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise SOQUET de MERDRIGNAC pour la fourniture et la pose de panneaux acoustiques, plaqués au plafond du restaurant « Art des Choix ».

Le devis pour l'installation de 15 panneaux s'élève à 9 010.00 € HT, soit 10 812 euros TTC.

Monsieur le Maire propose que ces travaux soient réalisés en même temps que le changement de la chambre froide, courant juin, pour profiter de la fermeture du restaurant.

Après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, le Conseil Municipal

- DONNE son accord pour la réalisation de ces travaux de solutions acoustiques pour le restaurant « Art des Choix ».

- VALIDE le devis de la SARL SOQUET de MERDRIGNAC pour un montant de 8 900.00 € HT, soit 10 680 euros TTC.

- PRECISE que les crédits sont ouverts au BP 2026 « Art des Choix »

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

Secrétaire de séance

Evelyne LORAND

Le Maire,

Olivier RIVALLAN